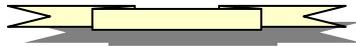


## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EN DATE DU 19 DECEMBRE 2012

Préalablement à l'ouverture de la séance Mr le Maire donne la parole à Mr Turlonias, Président des « restos du cœur » qui a souhaité présenter à l'assemblée le bilan d'activités de l'association mais également préciser les besoins en matière de locaux. A ce sujet, il remercie la collectivité pour la prise en considération de ces besoins, laquelle va se traduire par la mise à disposition prochaine de locaux plus vastes situés Rue du Midi.



### Ouverture de la séance à 18H45

### COMMUNICATIONS DIVERSES

**Mlle Chapuis** : Le bilan 2012 du fonctionnement du service enfance jeunesse sera présenté aux élus le 10 janvier 2013.

**Mme Faucher-Convert** : communications sur les prévisions des chefs d'établissement concernant les effectifs des écoles élémentaires et maternelles à la rentrée de septembre 2013.

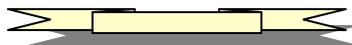
**Mr Mai** : informations sur :

- Le dispositif Organicités : Ambert est un des trois sites retenus par le VALTOM comme site pilote concernant une gestion de proximité des bio déchets.
- Les conclusions de l'étude hydraulique : le programme proposé pourrait être, sous réserve d'accord de la commission et du conseil, planifié sur trois ans. Coût global de l'ordre de 400 000 € TTC.
- La conclusion au Parc Livradois-Forez d'une convention pour la création d'un atelier d'urbanisme. Cet atelier interviendra dans les domaines liés à l'aménagement, à l'architecture, à l'urbanisme, au paysage et à l'énergie. Il sera apte à répondre à des questions réglementaires, méthodologiques, techniques (énergies, procédés constructifs ....) et d'urbanisme (aménagement de bourg, éco quartier, PLUI, SCoT...).
- La signature d'une convention pour l'extinction de l'éclairage public qui regroupe 135 communes au plan départemental dont 10 communes de Clermont-Communauté.

**Mme Achaïbi** : Tient à adresser ses remerciements au service des espaces verts qui assure l'accueil régulier de stagiaires de l'IME.

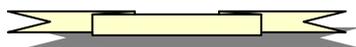
**Mme Monnerie** : soulève la question de l'accroissement des « cambriolages » et s'interroge quant à un lien éventuel avec l'extinction de l'éclairage public. Mr le Maire lui répond à ce sujet que plusieurs méfaits effectivement constatés se sont produits alors que l'éclairage était encore actif.

**Mr Besseyre** : s'étonne que son article paru dans le dernier bulletin communal ait fait l'objet d'annotations ceci lui paraissant inadmissible et contraire à la réglementation en la matière.



M. le Maire propose ensuite de passer à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour mais au préalable il demande au conseil de se prononcer sur le compte rendu de la séance du 14 novembre 2012 dont le secrétariat était assuré par Mr Guy Duverger.

En l'absence de remarques particulières, ce compte rendu est approuvé à l'unanimité.



Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'inscription à l'ordre du jour des questions supplémentaires suivantes :

- Immeuble du centre aéré,
- Acquisition de terrain : Chemin Claude Thomas Dupuy.



### TARIFS ET LOYERS 2013

Après présentation par les adjoints concernés les propositions de la commission des finances, telles qu'elles ont été détaillées dans le rapport de synthèse, sont approuvées à l'unanimité.

## **TRAVAUX DE CREATION D'UN RESEAU DE CHALEUR ET CHAUFFERIE AUX GRANULES DE BOIS : REMISE GRACIEUSE DES PENALITES**

Mr Mai, adjoint rappelle à l'assemblée que la ville d'AMBERT a procédé à la réalisation des travaux de création d'un réseau de chaleur et chaufferie aux granulés de bois.

Ces travaux, faisant l'objet de cinq lots, s'élevaient à montant initial de 1 449 021,96 € HT. Par avenant le montant total de l'opération a été porté à 1 456 682,88 € HT.

Le chantier, commencé le 9/03/2011 devait prendre fin le 30/11/2011. Or, en fonction des dates de réception relatives à chaque lot, des retards d'exécution sont constatés. De ce fait l'application des pénalités de retard dans l'exécution des travaux a fait l'objet de la ventilation suivante :

- Lot 1 - Chaudière à granulés - Compte : 28 jours de pénalités soit 4200 € (réception 14/05/2012)
- Lot 2 - Fumisterie - Bierens : 49 jours de pénalités soit 7350 € (réception 21/06/2012)
- Lot 3 - Equipements techniques : Béalem : 60 jours de pénalités soit 9000 € (réception 13/07/2012)
- Lot 4 - Réseau enterré - Kélétchian : 34 jours de pénalités soit 5100 € (réception 13/07/2012)
- Lot 5 - VRD - Maçonnerie : Chantelauze : 34 jours de pénalités soit 5100 € (réception 5/10/2012)

A l'issue de ce chantier long et difficile, compte tenu :

- Des travaux supplémentaires et notamment de l'incidence de la décision de raccorder le groupe scolaire Henri Pourrat au réseau,
- De la décision tardive des services de l'Etat (tribunal et DGFIP) pour se brancher à ce réseau,
- De la présence de nombreux réseaux non répertoriés sur les plans et qui ont engendrés des retards non prévus,

Le rapporteur propose au conseil de délibérer sur l'opportunité d'accorder une remise gracieuse de pénalités dans la limite de 35 jours sur les retards de chaque lot.

Le Conseil Municipal unanime après avoir écouté cet exposé :

- Approuve cette proposition telle que présentée par le rapporteur et accepte la remise partielle ou totale des pénalités appliquées aux entreprises titulaires des lots 1, 2, 3, 4, 5, et de ce fait renonce à percevoir la somme de 24 900 € relatives à ces pénalités.

-----  
Intervention de Mr Aulagnier qui souhaite une vérification sérieuse du décompte de ces pénalités considérant que leur mise en œuvre est une source de contentieux.

## **PARTICIPATION FINANCIERE A LA PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DES AGENTS AU TITRE DU RISQUE PREVOYANCE**

Sur proposition de Mr Le Maire et dans le cadre du décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 le conseil municipal unanime et après avis du comité technique paritaire d'une part et de la commission des finances d'autre part :

- Décide d'instaurer, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013 une participation financière pour la protection sociale complémentaire des agents au titre du risque prévoyance,
- Fixe le montant de cette participation financière à 6 € brut par mois et par agent. Le maximum étant pour chaque agent la cotisation versée mensuellement.

A noter que la proposition du comité technique paritaire de fixer cette participation à hauteur de 10 € brut par mois et par agent pourra faire l'objet d'un examen ultérieur après examen en commission des finances.

## **DETR 2013**

Comme chaque année, le Conseil Municipal doit se déterminer sur le projet qu'il souhaite voir subventionner par l'État au titre de la Dotation d'Équipement des territoires ruraux (ex DGE). A cet effet, Mr Mai propose, dans le cadre de la poursuite de la politique d'isolation des bâtiments, l'inscription d'un programme de travaux en vue de l'isolation du bâtiment de la mairie. L'enveloppe de ce programme que les services techniques devront affiner est estimée à environ 300 000 €.

Mr Aulagnier aurait souhaité plus de rigueur dans la présentation de ce dossier. En effet le projet présenté reste général et ne constitue pas un vrai dossier technique.

Après discussions le conseil municipal unanime se prononce favorablement sur le principe du dépôt au titre de la DETR 2013 d'un dossier concernant l'isolation thermique du bâtiment de la mairie « Ronde ». Le dossier technique complet devra, dans un second temps, être présenté au conseil municipal.

### **SUBVENTION SIVOM**

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal unanime donne son accord pour l'attribution au SIVOM d'une subvention de 2 000 € au titre de l'action d'accompagnement à la scolarité et à la parentalité pour l'année 2013.

### **CONTRATS EDUCATIFS LOCAUX : VERSEMENT DES SUBVENTIONS**

Unanimité pour attribuer les subventions suivantes :

<b>Associations</b>	<b>Actions</b>	<b>Aide proposée</b>
Université populaire de la Dore	Projet théâtre (club + périscolaire à St Joseph + Henri Pourrat	900€
Amicale Laïque des parents d'élèves	Atelier danse et création plastique (décor pour le groupe théâtre)	400 €
Instant et lumière	Atelier photos – groupe scolaire Henri Pourrat	300€
Le Galet "Dore"	Atelier sculpture – groupe scolaire ST Joseph	500€
Accordéon Club	Atelier musique – groupe scolaire ST Joseph	300€
F.C.P.E.	Aide aux devoirs – groupe scolaire Henri Pourrat	500€
Livradois Dansaire	Atelier Danse traditionnelle	600€
AAPPMA du Livradois	Action annulée pour cette année	-
Association philatélique	Atelier – club jeunes	250€

A noter que Mme Nadine Bost souhaite qu'à l'avenir le contenu des actions retenues soit plus explicite.

### **SUBVENTION ILOMINOT**

Sur proposition de Madame Mylène CHAPUIS, le Conseil Municipal, unanime, décide d'autoriser au titre de l'exercice 2012 une subvention exceptionnelle de 400 € à l'association Ilominots.

### **OUVERTURES ET VIREMENTS DE CREDITS**

Les propositions précisées dans le rapport de synthèse sont approuvées à l'unanimité. A noter les explications apportées sur les travaux en régie lesquels intéressent la gestion locale à trois titres.

- Du point de vue de l'analyse financière, la comptabilisation des travaux en régie conduit à une amélioration de la Capacité d'autofinancement (CAF).
- Du point de vue de l'amélioration des ressources, il faut noter que les dépenses soumises à TVA qui sont basculées en travaux en régie sont éligibles au FCTVA.
- Enfin, la possibilité d'intégrer de telles dépenses d'investissement dans l'assiette de subventions, sous réserve bien entendu que le financeur accepte cette optimisation.

### **REMBOURSEMENT DE FRAIS**

Dans le cadre des garderies périscolaires, les agents doivent être titulaires du Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA). Habituellement cette formation est prise en charge directement par la ville. Or il s'avère qu'un agent, Mlle Laurence Calmard, a suivi personnellement et à ses frais une formation de type BAFA.

Dans la mesure où le bénéfice de cette formation participe au bon fonctionnement et constitue un plus pour le service le conseil municipal unanime donne son accord pour rembourser à Mlle Laurence Calmard une somme 508,29 € correspondant au coût qu'elle a supporté en vue d'une formation BAFA déduction faite des aides qu'elle a pu obtenir (Région, Caf).

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX**

Examen du projet de convention relatif à la mise à disposition des locaux situés sur l'esplanade Robert Lacroix au profit des associations Cyclo-club Les Copains et Vélo-Club ambertois.

A noter que les propositions de modifications de l'article II (Durée du contrat) formulées par Mr Aulagnier sont prises en considération.

Il convient de relever également que cette convention prévoit de responsabiliser les associations utilisatrices en leur demandant une prise en charge partielle des dépenses de fluides. Mlle Pascal indique que la commission poursuit une réflexion en vue d'étendre un tel dispositif à toutes les associations bénéficiant de locaux mis à disposition par la ville. Mr Besseyre prend acte du fait qu'il s'agit d'une position de principe pour l'ensemble des associations.

Après discussions, le Conseil Municipal unanime :

- Approuve le projet de convention à conclure avec le Cyclo-club les Copains et le Vélo Club ambertois en vue de la mise à disposition de locaux situés Esplanade Robert Lacroix.
- Donne tous pouvoirs à M. le Maire aux fins de signature de la convention correspondante qui prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

---

***Mmes Achaïbi Laetitia et Pernet Pascale quittent la séance à 20 heures et donnent procuration respectivement à Mr Dhuit Jean-Louis et Guelon Jean-Claude***

---

### **TRAVAUX DE BATIMENTS : RUE DU MIDI**

Mme Faucher-Convert, adjointe, présente au Conseil Municipal, un programme de travaux à réaliser rapidement sur le bâtiment communal situé rue du midi à Ambert. Elle précise que ces travaux d'un montant global de 29 930 € TTC sont destinés à réaliser les aménagements nécessaires pour rendre l'immeuble facilement utilisable tout au long de l'année. Le Conseil à l'unanimité approuve ce programme.

Mr Joubert regrette toutefois que ce programme n'intègre pas le changement des huisseries du bâtiment. Mr Mai répond que ce projet est une réponse à donner à l'urgence liée à la nécessité de reloger les restos du cœur. La prise en compte des huisseries aurait conduit à doubler le budget.

### **IMMEUBLE COTE DU PONT**

Mlle Chapuis, rappelle la démarche de consultation conduite courant 2012 concernant les orientations à retenir quant au devenir de l'ensemble immobilier communal situé à « La Côte du Pont ». De cette concertation, il ressort un certain nombre de propositions, d'orientations et d'utilisations prenant en compte l'intérêt de réhabiliter ce bâtiment pour le centre de loisirs mais aussi le souhait de développer des activités complémentaires.

Sur la base des conclusions de cette démarche, elle propose de poursuivre les études afin d'envisager la suite à donner à ce projet en fonction des besoins et des moyens de la collectivité.

Mr Piller souhaite que ces études puissent prendre en considération les éléments qui seront exposés lors de la présentation prochaine du bilan 2012 du service.

Mr Besseyre rappelle qu'en ce qui le concerne il lui paraît nécessaire et utile d'engager une concertation préalable avec la Commune de Job afin de voir ce qu'il est « possible de faire ensemble ».

Mme Monnerie se dit surprise quant au montant de l'estimation financière du projet qui lui paraît intégrer d'autres fonctionnalités allant au delà de ce qui concerne l'accueil des enfants. Elle s'interroge sur la finalité d'une étude aussi large.

Mr Aulagnier considère qu'il est nécessaire que la collectivité puisse réfléchir sur le devenir de l'ensemble immobilier de la Côte du pont et pour ce faire une étude de programmation lui paraît être un préalable indispensable.

Après discussions le Conseil Municipal unanime autorise M. le Maire à lancer une consultation, en procédure adaptée, de sociétés ou bureaux de programmiste afin de réaliser, sur la base des propositions d'orientations formulées par la collectivité, une étude concernant un projet de réaménagement progressif de l'ensemble immobilier de la Côte du Pont.

### **CESSION DE TERRAIN : ZONE INDUSTRIELLE**

La commune est propriétaire d'une parcelle de terrain située en zone industrielle en bordure de Dore, cadastrée Terrain de camping section H n° 1000 d'une superficie de 6007 m<sup>2</sup>

Monsieur le Maire a été saisi de la demande formulée par Monsieur Sylvain HERITIER visant acquérir cette parcelle.

Le Conseil Municipal unanime, après avoir écouté cet exposé :

- Donne son accord de principe pour la cession à Monsieur Sylvain HERITIER, de la parcelle H n° 1000.
- Fixe le prix de cette cession à 1€/m<sup>2</sup> conformément à l'estimation du Service des Domaines (Rapport N° 2012-003 V 0864 du 14 juin 2012)
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tous les documents nécessaires à la concrétisation de cette cession.

### **ACQUISITION IMMOBILIERE : RUE CLAUDE THOMAS DUPUY**

Monsieur MAI, Adjoint, fait par part à l'assemblée de l'opportunité d'acquérir les parcelles cadastrées section AP n°70 et 72 situées à Ambert, rue Claude Thomas Dupuy, appartenant à l'indivision DUMEIL. La propriétaire a donné un accord de principe pour une cession à la commune sur la base de un euro symbolique.

Dans le but de finaliser cette affaire, le rapporteur sollicite une délibération du conseil.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve ce projet d'acquisition sur la base de un euro symbolique et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique correspondant.

### **PAVILLONS LOCATIFS LA MASSE – PROJET CESSION**

Par courrier du 18 octobre 2012, M. le Préfet du Puy-de-Dôme a informé la collectivité de l'intention de l'OPHIS de Puy-de-Dôme de vendre six pavillons locatifs situés à Ambert rue du Docteur Marius Eymard, groupe « La Masse ». Conformément à l'article L443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, il appartient au conseil municipal de faire connaître son avis sur ce projet de cession.

Après discussions le conseil municipal unanime émet un avis favorable au projet de cession par l'OPHIS de Puy-de-Dôme de six pavillons locatifs situés à Ambert rue du Docteur Marius Eymard, groupe « La Masse ».

### **ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Unanimité pour approuver le projet de règlement intérieur proposé par la commission concernant le fonctionnement de l'Ecole Municipale de Musique.

### **STRUCTURE MULTI-ACCUEIL PETITE ENFANCE : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Unanimité pour approuver le projet de règlement intérieur proposé par la commission Solidarités – Education relatif le fonctionnement de la structure multi-accueil « Pomme de reinette ».

### **CONTENTIEUX – DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE – DANS LA REQUETE N° 1201955-1 INTRODUITE PAR M. ET MME MEGAIN PRES LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;  
Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 Avril 2008 au terme de laquelle le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales  
Vu la requête n° 1201955-1 introduite par M. et Mme MEGAIN enregistrée le 20/11/12 au greffe du Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, notifiée le 27/11/12 à la Mairie  
Considérant qu'il importe d'autoriser Monsieur le Maire à défendre les intérêts de la commune dans cette affaire et toutes les autres procédures pouvant s'y rattacher.

Le Conseil municipal, unanime

1. Autorise Mr le Maire à ester en défense dans cette affaire et toutes les autres procédures pouvant s'y rattacher,
2. Mandate l'Étude de Maître SLIWA-BOISMENU Avocat, domiciliée 13, rue Bonnabaud à Clermont Ferrand pour défendre les intérêts de la commune dans cette affaire.

## **CINEMA : REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE SANS PERSONNALITE MORALE**

Mme Pascal, Adjointe, rappelle à l'assemblée que le Conseil d'Exploitation de la régie du cinéma est composé de huit représentants de la commune d'Ambert et de sept membres désignés par le Conseil Municipal.

Depuis Septembre 2011, la composition de ce conseil d'exploitation outre les élus est la suivante :

- ⇒ GENEVRIER Jean-Luc
- ⇒ SOUCHE Baptiste
- ⇒ VALENTIN Andrée
- ⇒ BRESSON Martine
- ⇒ LEPERS Cécile
- ⇒ MALICOT Christiane
- ⇒ CHEVALEYRE Stéphanie

Mr SOUCHE Baptiste a fait connaître sa décision de démissionner du conseil d'exploitation.

Sur proposition du rapporteur et dans le but de pourvoir ce poste devenu vacant, le conseil municipal, par vingt-six voix pour et trois abstentions (M. DAJOUX par procuration, M. JOUBERT et M. PILLER), désigne :

- Mr ZWENGER Lionel domicilié à La Farge – 63600 VALCIVIERES

## **DESTINATION DES COUPES DE L'EXERCICE 2013**

Sur proposition de l'ONF, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, par vingt sept voix pour et deux abstentions (JC. Guelon et J. Aulagnier) fixe pour les coupes de bois de l'exercice 2013 les destinations suivantes :

Forêt de ...	N° de parcelle	Surface (ha)	Volume total présumé réalisable (m <sup>3</sup> réel s/écorce)	Essences	Modalité	Destination
					Sur pied/façonné	Vente/délivrance
Sectionale de Bunangues	4	1 ha 81	300	S.P	Sur pied	Vente
Sectionale de la Vaisse	4	5 ha 45	350	S.P	Sur pied	Vente
Sectionale de la Rodarie	2	0 ha 65	30	HET	Sur pied	Délivrance aux ayants droits

## **VOIRIE URBAINE : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GENERAL**

Sur proposition de M. Gérard MAI, Adjoint, le Conseil Municipal, unanime donne son accord sur les termes de la convention proposée par le Conseil Général et relative aux conditions de maintenance d'exploitation et de renouvellement d'un ouvrage d'art sur la RD 38 au PR + 650 (Pont Ponchon). M. le Maire est autorisé à signer la convention correspondante.

## **MARCHE EAU POTABLE 2012 : CLASSEMENT SANS SUITE DU LOT 3**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des marchés publics,

Vu la délibération en date du 19/09/2012 lançant la procédure pour le marché Eau potable 2012,

Considérant qu'à tout moment, une procédure de marché public peut être déclarée sans suite pour des motifs d'intérêt général,

Considérant l'ensemble des difficultés techniques liées à la réalisation des travaux d'une part et l'absence d'autorisation de passage en terrain privé d'autre part.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, la déclaration sans suite de la consultation relative au Marché Eau Potable 2012 - Lot n°3 : Extension des réseaux d'eau au lieu-dit Grandsaigne (Tranche ferme) et Richard de Bas (Tranche conditionnelle) ceci pour le motif d'intérêt général susvisé.

### **CREATION DE POSTES : CONTRATS EMPLOIS D'AVENIR**

La Ville souhaitant s'inscrire dans ce dispositif qui constitue un levier d'intégration sociale et professionnelle de la jeunesse et est susceptible de faire face à l'urgence sociale sur le front de l'emploi des jeunes et sur proposition de Mr Le Maire

Le Conseil municipal unanime décide de créer les postes suivants dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir».

- Poste 1 : Un agent chargé de mission développement durable (Bac +3).
- Poste 2 : Un agent polyvalent des services techniques affecté plus spécifiquement à l'entretien des bâtiments en vue d'une formation aux métiers du bâtiment.
- Poste 3 : Un agent technique au pôle « petite enfance » avec parallèlement une formation aux métiers de la petite enfance.

Mr Aulagnier attire l'attention sur le poste d'agent chargé de mission développement durable qui nécessitera un suivi et un encadrement particuliers.

### **MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Dans le but de permettre la promotion d'un agent de la commune inscrit sur liste d'aptitude, Mr le Maire fait part à l'assemblée de la nécessité de modifier le tableau des effectifs.

Sur proposition de Mr le Maire, le Conseil Municipal unanime :

- Décide de modifier ainsi qu'il suit le tableau des effectifs de la commune :
  - Création d'un poste de technicien (cadre d'emploi des techniciens territoriaux),
  - Suppression d'un poste d'Agent de maîtrise principal.
- Date d'effet de cette décision : 1<sup>er</sup> janvier 2013

### **COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION**

- **Non-exercice du droit de préemption pour les immeubles suivants :**
  - N° 34 : LABERINE – Section YR n° 27 – Beauvialle – Prix : 89.000 € - Acquéreur : Mr et Mme WILLAME Patrick,
  - N° 46 : GONZALES HERNANDEZ – Section BH n° 40 – 18, rue du Montel – Prix : 200.000 € - Acquéreur : Mr et Mme CHANOINE Georges,
  - N° 47 : TINDILLE DOUARRE – Section AP n°s 87 et 89 – La Ribbe Basse – Prix : 65.000 € - Acquéreur : Mr et Mme ETIENNE Jean-Christophe,
  - N° 48 : DUMEIL CHANTELAUZE – Section AY n° 339 – Prix : 52.500 € - Acquéreur : Mr TACHON Jean-Christophe,
- **Décisions prises par délégation :**
  - Bail de location conclu avec les services fiscaux : révision triennale,
  - Emprunt Crédit Agricole d'un montant de 500.000 € afin de financer une partie du programme d'investissement 2012,

-----  
L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15